

L'identité



du Salésien Coopérateur

L'IDENTITE DU SALESIEN COOPERATEUR

Introduction

Une histoire

1. Don Bosco Fondateur
2. Dans la communion de la Famille Salésienne et de l'Eglise
 - a) La Famille salésienne
 - b) L'Eglise

Una vocation apostolique

1. Parmi les Coopérateurs de Dieu les «Salesiens Coopérateurs»
2. La vocation «salésienne»
3. La vocation du «Salésien Coopérateur»
4. Eléments communs aux deux expressions
5. Que est-ce donc nécessaire pour être Salésien Coopérateur?

Une Mission

1. «Même moisson, même but, mêmes moyens»: même mission
2. Les trois priorités de la mission
 - a) Mission pour la jeunesse
 - b) Mission pour les adultes des milieux populaires
 - c) Mission pour les peuples pas encore évangélisés
3. Le service que veut rendre la mission salésienne
4. Qui peut devenir «missionnaire» salésien Cooperateur?

Un esprit

1. L'élément central: la charité apostolique dynamique
2. La charité apostolique inspire les différents aspects de la vie salésienne
3. La charité apostolique inspire la Méthode éducative salésienne

Une spiritualité laïque

1. Communiquer à la passion de Dieu pour la vie de l'homme
2. L'amour pour la vie passe par la justice
3. La tentation
4. La parole du "Sabbat"
5. Je suis la voie, la vérité et la vie

Une communion fraternelle

1. Se sentir en communion avec la Famille salésienne
2. Certaines exigences
3. Un plan pour le futur
4. Identité au sein de la Famille salésienne
 - a) Autonomie
 - b) Pour une tâche spécifique
 - c) Communion et coresponsabilité dans la mission

Una formation et une organisation

1. Accepter les exigences d'une formation apostolique salésienne
 - a) Contenus de la formation
 - b) Responsables de sa propre formation
 - c) Les deux "Tables" de l'Écriture et de l'Eucharistie
 - d) Les deux dévotions à Marie et à Don Bosco
 - e) Quelques exigences in par rapport à la formation
2. Une organisation

Lettre aux jeunes

Introduction

Le but de ces pages c'est de tracer l'identité du salésien Coopérateur.

Mais pour obtenir cet objectif ça ne suffit pas de se référer à un de ces nombreux textes qui en parlent et en parlent bien. Il est peut-être plus important, au début, recourir à l'histoire, pour se rendre compte de la place importante que les Coopérateurs ont occupé dans la pensée, les fatigues et l'œuvre de Don Bosco fondateur.

En lisant les écrits de Don Bosco on est frappés par l'emploi fréquent qu'il fait du concept « *coopération* », exprimé en différents mots : *coopérateurs, coajuteurs, co-opérer, collaborer, travailler avec...*, et en différents contextes : coopération des membres de la Famille salésienne entre eux, mais aussi coopération avec Dieu.

Parmi les textes les plus significatifs j'ai relevé ces deux, où le concept de la coopération est élevé au degré le plus haut de l'activité offerte à l'homme: « *Il n'ya pas de chose la plus sainte au monde que de coopérer au bien commun des âmes, pour le salut desquelles Jésus Christ a donné jusqu'à la dernière goutte de son sang* ». Et encore : « *Nous devons aider les frères à fin de coopérer à la diffusion de la vérité...Des choses divines, la plus divine est celle de coopérer avec Dieu pour sauver les âmes* ».

À travers l'emploi privilégié de ce concept, don Bosco révèle quelque chose de son âme profonde et de l'idéal qu'il propose à celui qui veut être son disciple. Homme d'action, il veut travailler et réaliser, mai pas tout seul : il veut, en tant que serviteur et instrument, travailler avec Dieu le grand Opérateur : « *Da mihi animas! Fais que je travaille avec toi!* », et il cherche dans ce travail des collaborateurs, des gens qui acceptent de « travailler avec Don Bosco ».

Ce n'est pas pour rien qu'il s'est arrêté au nom de « Coopérateurs » pour désigner les prêtres et les laïcs séculiers qui l'aidaient. Il me semble que ce nom soit chargé d'une valeur doctrinale et spirituelle, et capable de fonder le choix de vie et la mystique dont a besoin le salésien Coopérateur pour réaliser avec persévérance et joie sa vocation salésienne.

UNE HISTOIRE



« Les choses sont toujours meilleures à leur origine », disait le philosophe français Pascal. Pour pouvoir comprendre l'identité du Coopérateur et pouvoir le situer avec clarté dans la Famille salésienne et dans l'Eglise d'aujourd'hui, il est nécessaire d'évoquer sa naissance historique. L'identité n'est jamais une réalité statique. Elle a au-dedans de soi même un dynamisme intérieur toujours en évolution. Elle naît de la prise de conscience de ses racines qui conduit à lire et à vivre le présent d'une façon active et le futur avec œil et un regard toujours créatif. Ainsi a été Don Bosco. Les Coopérateurs, en effet, ont cette grande chance d'avoir été fondés directement par un saint et un saint de grande envergure.

1. Don Bosco fondateur (PVA 1)

L'histoire de la Famille salésienne ne commence pas avec la fondation des religieux salésiens, mais avec celle des Coopérateurs, même si la forme juridique a eu lieu en 1876.

En exposant en différents écrits l'histoire des Coopérateurs, Don Bosco lui-même affirme : « *L'histoire des Coopérateurs commence en 1841 quand on commença à rassembler les jeunes garçons pauvres...* » (MB XI 84). Pendant 18 ans de travail pastoral dans les 3 oratori de Valdocco, Porta Nuova et Vanchiglia, avant la fondation des Salésiens, Don Bosco cherche et trouve des collaborateurs : prêtres séculiers, laïcs nobles ou personnes simples pour le catéchisme, les cours du soir, les nécessités matérielles, la recherche du travail en ville, et des dames pour les travaux des ateliers de couture et de nettoyage.

La naissance juridique de cette « Congrégation »

Très tôt, « à partir de l'année 1844, pour garder l'unité d'esprit et de discipline », Don bosco pensa de regrouper ces collaborateurs au sein d'une association structurée, en leur donnant le nom significatif de « *promoteurs ou Coopérateurs Salésiens, constitués comme dans une vraie Congrégation (sens laïque) sous le titre de St. François de Sales* » (MB XI 85). Vers l'année 1850, il fait reconnaître officiellement le groupe par son archevêque Mons. Franzoni et il demande des faveurs spirituelles au Pape lui-même (MB IV 93). En 1852 il obtient l'érection canonique (décret du 31 mars 1852), qui le nomme « *directeur-chef spirituel* » des trois oratori avec « *toutes les facultés nécessaires et opportunes* » pour le travail pastoral (MB IV 378 ; XI 85). Ses collaborateurs suivent le Règlement de l'Oratorio (MB III 90-108).

Enrichissement et dédoublement de cette « Congrégation »

Environ à partir de 1852, Don Bosco aidé par ses rêves acquiert deux certitudes : la continuité de son œuvre exige des personnes entièrement disponibles, et il les trouvera parmi ses jeunes. Petit à petit, alors, la Congrégation des Promoteurs commence à s'enrichir de membres jeunes : les plus grands soit externes des oratori, soit des étudiants internes, en particulier les membres de la compagnie de l'Immaculée (fondée en 1856), d'où sortira le 18 décembre 1859 la « Pia Società salesiana ». Les autres membres ordinaires ne disparaissent pas dans la tête de Don Bosco. Don Bosco lui-même dans un célèbre écrit, présente la Société Salésienne comme le fruit d'un démembrement du groupe primitif des Coopérateurs. Les deux groupes coexistent et travaillent ensemble en conditions différentes ; les uns comme religieux, les autres comme laïcs, mais « *unis dans le travail pour la jeunesse pauvre* » (MB XI 85-86).

Le projet d'une seule Société complexe

Don Bosco est convaincu que sa Congrégation doit avoir un caractère nouveau : pleinement apostolique, indiquée pour le service des jeunes, pas du tout monacale, d'autant plus que « *les membres fondateurs* » ne sont pas des hommes avec une particulière expérience religieuse, mais ils sont des jeunes qui ont grandi dans le milieu vivant de Valdocco.

C'est la raison pour laquelle Don Bosco croit que sa Société peut associer officiellement les membres laïcs d'où elle est sortie : eux aussi se donnent salésiennement aux jeunes et ils pourraient le faire pas seulement dans les oratori salésiens, mais aussi dans les paroisses et dans les quartiers (ici apparaît un nouveau sens élargi de Coopérateur). Ce projet révolutionnaire est présenté dans le texte des Constitutions envoyé à Mons. Franzoni en 1860, et dans le texte envoyé à Rome en 1864 : chap. 16 « Les externes » (MB VII 885) :

1. N'importe quelle personne, même en vivant dans sa propre maison et dans sa famille peut faire partie de notre Société,
2. Il ne fait aucun vœu ; mais il essaiera de mettre en pratique cette partie du Règlement qui est compatible avec son âge, son état et condition... œuvres de charité spécialement pour le bien spirituel de la jeunesse et du peuple ;
3. ...Qu'il fasse au moins une Promesse au Recteur d'utiliser ses biens et ses forces de la façon qu'il jugera la meilleure pour la gloire de Dieu.

La lutte significative entre Rome et Don Bosco sur ce projet (1864 – 1874)

Le 23 juin 1864, la S. Congrégation des Evêques et Religieux émane un décret de louange qui reconnaît l'existence « ecclésiastique » de la nouvelle Société, et le 1^{er} Mars 1869 le décret d'approbation. Don Bosco interprète cela comme une reconnaissance officielle des deux groupes et de leur unité articulée. Mais les examinateurs romains ne l'entendent pas de la même façon. Pendant 10 ans, jusqu'à l'avant dernière édition des Constitutions, en janvier 1874, Don Bosco essaiera de faire comprendre et de faire accepter son idée mais il n'y réussit pas. Il pensa tout de suite à adapter cette nouvelle situation à leur existence juridique toujours valable. Après deux ans de réflexion et trois ébauches d'un texte réglementaire, il les constitue définitivement en « *pia associazione* » sous le nom de « Union des Coopérateurs Salésiens », après avoir été reconnu par Pie IX dans le Bref pontifical du 9 mai 1876. Don Bosco écrit pour eux le Règlement définitif qui sort à Turin le 12 juillet 1876 et sous le titre « *Les Coopérateurs Salésiens, une manière pratique de travailler pour les jeunes et pour la société civile* ».

Considérations

La lecture attentive de ce Règlement (un des textes fondamentaux de Don Bosco) avec ses 8 chapitres et sa préface « *au lecteur* » ne laisse pas de doutes sur la nature exacte de cette *Union*, qui présente une image

du Coopérateur et reste ouverte, outre les œuvres salésiennes, aussi à une action plus large dans les paroisses et dans la « société civile ».

1. Ses membres sont frères et descendants des « *Promoteurs Salésiens* » du 1850, sans interruption (cf MB XI 86).
2. Parmi eux il y a des Coopératrices (Reg. IV 4) et pas seulement des Coopérateurs auxquels serait réservée « l'agrégation » à la Société Salésienne (cf MB XI 73-74).
3. Ils sont associés à la Congrégation de St. François de Sales, qui est « le lien sûr et stable » : ils ont « la même moisson », ils ont le même Supérieur Majeur, et « les membres de la Congrégation les considèrent tous comme des frères » ou « confrères » (Pref. ; III ; IV 1 ; V 2 ; VI 1-2 ; VII 4-5).
4. Le Règlement, appelé aussi « *Règles* », est étroitement inspiré aux Constitutions des Salésiens et expose la vocation salésienne « laïque » ; « conduite de vie » égale à celle des Salésiens religieux (III), soit dans les œuvres salésiennes que dans les paroisses (V 2), avec le même esprit et la même méthode, « *esprit* » de chasteté, de pauvreté et d'obéissance (VIII 1) ; mêmes prières essentielles (VIII 2,4), jusqu'aux mêmes indulgences des Salésiens (VII 1-2-3).

Cet ensemble de faits montre que Don Bosco fondateur n'a jamais conçu ni le travail pastoral des salésiens ni le travail pastoral dans le monde sans la présence active des Coopérateurs, toujours vus *comme frères d'esprit et de travail*.

Lorsque un fondateur « rumine » un projet pendant 14 ans et le défend pendant 10 ans devant une congrégation romaine, il s'agit de quelque chose significative et importante. Don Bosco voit les Coopérateurs dans l'optique « apostolique » : ils sont des Salésiens « laïcs », « frères » des Salésiens religieux, dont ils suivent la règle sur la base d'une promesse, qui travaillent de leur façon pour le bien des jeunes. Ceci devrait nous faire comprendre de quel lien Don Bosco voyait le rapport Salésiens religieux et salésiens externes. Au premier Chapitre Général (1877) il expliqua pourquoi il refusait de « décentrer » l'organisation des Coopérateurs comme font les Franciscains pour leur Tiers Ordre : « *le plus grand effort que j'ai fait pour les Coopérateurs et pour lequel j'ai étudié pendant beaucoup d'années...ça été justement de trouver la façon de les garder tous unis au chef et que le chef puisse faire parvenir sa pensée à tous* » (MB XIII 263) : préoccupation de l'unité d'esprit et d'action.

2. Dans la communion de la Famille Salésienne et de l'Eglise

a. La Famille Salésienne (PVA 5)

Don Bosco est le fondateur conscient d'une famille unique.. Pour que son œuvre continue Don Bosco fonde la Famille salésienne. A la conclusion d'une étude, F. Desramaut synthétise « *l'identité de l'Association* » en 1876 (en *Construire ensemble*, 1983, 94-100) avec ces mots : « C'était l'association fraternelle de trois sociétés, deux de religieux, une de non-religieux, dont les membres :

- Etroitement unis au Supérieur de la Congrégation masculine, qui était au centre de leur système structural,
- Poursuivaient le même but moral (la sanctification) et social (le service apostolique particulier,
- Suivant des valeurs et un programme mis en commun dans la mesure que le statut, religieux ou non, de chacune le permet » (p.100).

Conscient d'être, par disposition de la Providence, le père d'un vaste mouvement de forces spirituelles-apostoliques unies et articulées, Don Bosco l'a été totalement, aidé par son tempérament et par la mentalité socio-ecclésiale du temps, mais aussi par la conviction de l'originalité du charisme qu'il transmettait à ses fils. Don Stella écrit : « Il apparaît comme dominé par l'aspiration unitaire, par la « *vis unita fortior* » sur laquelle se reflète une idée aussi de son patrimoine religieux : celle de *l'unique famille* à image de l'unique famille humaine qui a Dieu comme Père commun » (Don Bosco...I 225). En 1877 il exprimait cette conscience en écrivant pour le Premier Chapitre Général un texte merveilleux où il associe les trois groupes fondés par lui en employant la forme « *Nous avons...* » (cité par Don Stella I 225 et par *Actes CGS SDB n.*

153). Nous pouvons affirmer que pour Don Bosco aucun groupe n'a été conçu d'une façon séparée, en dehors de la perspective unitaire, plus forte et plus riche de la perspective de la distinction en trois groupes, exigée par le droit canon et par un procès de personnalisation, mais malheureusement exagéré dans la suite de l'histoire.

Il est considéré fondamental, pour les premiers groupes (SDB, FMA, CC), le fait d'avoir été objet de l'action charismatique directe de la part du fondateur. La première forme d'existence de la famille salésienne a été celle de la communion étroite entre SDB, FMA et Coopérateurs, « tenue en main » par don Bosco lui-même. Première forme et, probablement, aussi la plus typique et profonde. Ce fait historique nous fait comprendre une autre chose : la place encore plus spéciale des SDB. Pour eux Don Bosco a été « fondateur » à un titre tout à fait spécial « *lien sûr et stable d'union* » (Reg. CC II). Logiquement dans la tradition le Recteur Majeur, en tant que successeur de Don Bosco a pris sa place de père et centre d'unité de toute la Famille salésienne. Et, en tant que père de la Famille salésienne, écoutons ce qu'il nous dit aujourd'hui :

« A cette famille j'adresse l'invitation à acquérir une nouvelle mentalité, à se penser et agir en tant que Mouvement, avec un grand esprit de communion (concorde), avec une synergie convaincue (unité d'objectifs), avec une capacité de travailler ensemble (unité de projets). Dans le Règlement des Salésiens Coopérateurs Don Bosco écrit : « En tout temps on a jugé l'unité des bons pour s'aider réciproquement pour faire le bien et garder loin le mal... les forces faibles lorsqu'elles s'unissent elles deviennent fortes et si une ficelle toute seule se rompt facilement, il est difficile d'en rompre trois ensemble. Les forces faibles, unies, sont fortes : « *Vis unita fortior, funiculus triplex difficile rumpitur* ». Nous ne devons jamais oublier que nous avons été fondés par un saint de la charité sociale, Don Bosco (cfr. *Deus Caritas est* n. 40), qui était conscient que le travail éducatif pastoral a besoin d'une charité coopérative, pour laquelle l'Esprit Saint suscite des charismes » (P. Pascual Chavez, Strenna 2009).

b. L'Eglise

L'aventure de Dieu qui s'insère avec sa présence, sa parole et son amour dans l'histoire de l'homme, comme personne et comme peuple, c'est un mystère qui nous dépasse. L'Eglise est ainsi « *Corps du Christ* » et « *Epouse de l'Esprit* » ; une réalité atypique, qui ne peut être comprise ou approfondie qu'avec les catégories et les capacités d'intuition et d'analyse de la foi. Le Concile a dit qu'elle est le sujet qui porte une très haute vocation et mission indispensable, en l'appelant historiquement peuple de Dieu.

C'est une vision de l'Eglise où il y a pleine coresponsabilité et égale dignité pour tous sans individualismes à aucun niveau. On est fidèles « communautairement » dans un organisme différencié avec ministères et différents charismes.

Dans l'Eglise, tous, ministres et laïcs, sont coopérateurs de Dieu et entre eux

Sur le fondement des apôtres et avec Marie, son image et synthèse anticipée, l'Eglise entière est la grande Coopératrice du Père et du Christ dans l'œuvre patiente de la construction de son Royaume, et il n'y a pas de vraie coopération avec Dieu sans elle : de ceci Don Bosco était bien convaincu. Dans l'Eglise tous les membres, sans exception, sont appelés à coopérer activement à l'œuvre divine du salut. Aujourd'hui, donc, le Christ, au nom du Père, Marie et l'Eglise au nom du Christ, ils appellent et ils envoient vers les autres chaque baptisé conscient de sa foi. Aux chrétiens, paresseux et chômeurs, endormis, le Maître de la Vigne dit : « Réveillez-vous ! Pourquoi vous traînez toute la journée sans rien faire ? – Réponse dramatique et actuelle : Parce que personne ne nous a pas embauché ! – Alors allez vous aussi travailler dans ma vigne ! » (Mt 9,37) Le Concile a affirmé cela avec clarté, et d'une façon éclatante, avec le mot de la coopération. Dans l'Eglise il n'y a pas de parasites : chaque baptisé est personnellement appelé à collaborer comme un bon fils, à l'œuvre paternelle de Dieu, et pour cela chacun, soit ministre, soit laïc, reçoit par l'esprit saint des capacités différentes (*charismes 1 Cor7,7 ; 12,7*), la possibilité de donner son aide, petite mais indispensable.

Les ministres, évêques, prêtres, diacres sont évidemment des coopérateurs éminents de Dieu. Le Concile applique ce titre explicitement aux missionnaires, parce qu'ils coopèrent « *au mystère du salut* »

(AG 15 b ; 25 b). les prêtres sont définis « sages coopérateurs de l'ordre épiscopale » (LG 28 b ; 41 c), surtout les curés.

Les laïcs, à leur place, sont tous, à plein titre, coresponsables de l'œuvre de Dieu. Dit LG : « Tous les laïcs sont appelés à l'apostolat par le Seigneur lui-même à cause du baptême et de la confirmation...Chaque laïc, en raison des dons reçus, est témoin et instrument vivant de la mission de l'Eglise même » (LG 33b) : dit AA : « La vocation chrétienne est, par sa nature, vocation à l'apostolat...Les laïcs ont le *droit* et le *devoir* de l'apostolat par leur union avec le Christ Chef...En vertu du commandement de la charité, tous sont appelés à chercher la gloire de Dieu avec l'avent de son Royaume » (AA 2a ; 3 b). Il précise encore : « Il faut que tout le monde coopère à l'élargissement et à la croissance du royaume du Christ dans le monde » (LG 35 d). « Ils sont Coopérateurs de la Vérité ...ils coopèrent en annonçant la Parole de Dieu, spécialement à travers la Catéchèse » (AA 6 a). Plus clairement : « « Ils doivent être conscients qu'ils sont coopérateurs de Dieu créateur, rédempteur, et sanctificateur » (AA 16 a)...Coopérateurs du Christ dans les différentes formes de l'unique apostolat de l'Eglise » (AA 33). Evidemment il coopèrent avec les évêques aussi, avec les prêtres séculiers et religieux, entre eux, dans la paroisse, dans le diocèse (LG 27 c) Les catéchistes dans les missions sont appelés « coopérateurs valides de l'ordre sacerdotal » (AG 17 b), « coopérateurs de la grâce réciproquement et à l'égard des enfants, témoins et coopérateurs de la fécondité de la sainte mère Eglise » (LG 41 e).

Les mariés et les parents chrétiens ont les titres sublimes de « coopérateurs de l'amour de Dieu » (GS 50 b), « coopérateurs de la grâce aux égards des enfants » (AA 11b).

Tout ceci montre la *grandeur mystique*, la *valeur ecclésiale* et la *qualité doctrinale et spirituelle* du nom « *Coopérateurs* ». Qu'est ce que être Salésien Coopérateur ? Pour un chrétien c'est une manière d'exprimer et de réaliser la coopération au projet de Dieu qui est incluse, d'une façon bien claire dans sa *vocation chrétienne* elle-même.